RELATION FIDÈLE

De l'entretien d'un Curé de campagne du département de Seine et Oise, avec le citoyen CHARRIER DELAROCHE, *Evêque de Versailles.*

LE citoyen L....... Curé d'E..... voulant donner à son nouvel Evêque des marques du respect et de la soumission qu'il lui doit, se présenta devant lui le 11 Messidor an 10, en bon israélite, avec la simplicité dans le cœur, et la sincérité sur les lèvres. Après les civilités d'usage, l'Evêque dit au Curé : Où exercez vous votre ministère ? – A E.. – En quelle qualité? – Comme Curé. – Qui vous y a établi? – M. Clément. – Vous êtes donc constitutionnel? – Oui. – Eh bien, il faut cesser de l'être, vous réunir à nous, vous soumettre à l'Eglise, ne plus parler du passé, et mettre là votre signature. – La démarche que je fais aujourd'hui, M. l'Evêque, vous prouve assez que je suis, comme je l'ai toujours été, soumis à l'Eglise, puisque je viens exprès pour avoir l'honneur de vous présenter mes respects et vous reconnoître comme mon Evêque légitime. Quant à la signature que vous me demandez, voyons auparavant de quoi il est

question. Voici ce que c'est, dit l'Evêque : « *Ego infra scriptus, judiciis Ecclesiæ universæ summo pontifici unitæ* » *adhærens, constitutionem civilem cleri Gallicani rejicio, beneficiumque sive* » *a me, sive ab aliis non rite occupatum; debitamque meo episcopo reverentiam promitto, et omnem ab unitate* » *ecclesiæ recessum detestor*. Vous voyez, dit l'Eveque, que ce n'est qu'une simple soumission à l'Eglise qu'on vous demande, que tous les autres ont signée, et que vous allez signer aussi ; et après cela vous serez tranquille et resterez dans votre cure.

– Ceci, M. l'Evêque, exige un peu de réflexion, et je vous demande la liberté de lire une seconde fois la formule, afin de ne rien faire avec légéreté et sans examen préalable. Comme vous voudrez répartit l'Evêque. Après l'avoir lue une deuxième fois, le Curé lui dit : M. l'Evêque, ma conscience ne me permet pas de signer votre formulaire, parce que je serois censé avouer que je n'ai point exercé légitimement les fonctions de mon ministère, ce que je ne puis vous accorder : j'ai toujours fait profession de la foi de l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine. Je ne me suis jamais séparé de l'Eglise ni de son Chef, je condamne tout ce qu'elle condamne, et j'admets tout ce qu'elle admet. Or si j'adhérois à votre formulaire, je ferois un aveu bien formel que je me suis séparé de l'Eglise universelle, aveu que la sin-



cérité chrétienne ne me permet pas de faire, puisque j'y suis toujours demeuré sincèrement uni. – Eh bien, n'en parlons plus, laissons tout cela de côté. Vous croyez donc avoir plns de lumière à vous seul que tous les autres ensemble; il faut laisser de côté ses propres lumières pour se soumettre à celles des autres; c'est ce que j'ai fait moi-même. Le Curé : M. j'ai eu l'honneur de vous dire que la sincérité chrétienne ne me permettoit pas d'agir contre ma conscience. Si Dieu nous a donné une raison, c'est pour en faire un bon usage, et ne point agir en aveugle; comme chrétiens nous devons avoir une foi éclairée, afin de ne faire rien sans pouvoir en rendre compte. L'Evêque : Vous avez contre vous tous vos confrères qui ne veulent point communiquer avec vous; vous avez contre vous le Pape qui vous rejette de sa communion. – Il est vrai, M., que beaucoup de mes confrères ne communiquent point avec moi, et font tous les jours de nouveaux actes de schisme, mais je ne me suis jamais séparé d'eux en aucune manière. Quant au Pape, il n'est point souverain dans l'Eglise (je le sçais, il n'est point question de cela répondit, l'Evêque), il n'a pas le droit (continua le Curé) de rejetter de sa communion ceux qui ont la même foi que lui, parce qu'on est toujours dans sa communion quand on demeure inviolablement attaché (comme je fais), à l'Eglise universelle et à son Chef. L'Evêque: Je sais que vous ne faites point schisme avec les

autres, et que vous ne vous êtes point séparé de la communion du St. Siège. Mais vous avez tout le monde contre vous. Vous ne trouverez aucune personne honnête qui ne vous méprise. – M. j'en connois cependant beaucoup et de très-honnêtes gens, vertueux et éclairés, Laïques, Prêtres et Evêques, qui m'honorent de leur confiance et de leur estime, avec lesquels j'ai toujours été, et suis encore en communion. L'Evêque : votre Eglise constitutionnelle est tombée, avilie, méprisée, et traînée dans la boue ; vous n'êtes suivis et regardés que de la crapule, de la canaille, et de la lie du peuple ; vous ne trouvez point de personnes comme il faut, point de riches, point de *nobles*, qui veuillent être avec vous : ils vous regardent avec dédain et vous méprisent souverainement. – M. c'est dans les pauvres que je trouve la vertu, la véritable piété, et beaucoup de lumières en fait de religion ; ce sont eux qui sont ma couronne et ma gloire. Quant aux riches et aux nobles, je n'ai jamais recherché leur estime ni leur protection. Je m'estimerai toujours heureux d'être regardé comme les ordures et les balayures du monde à l'exemple de St. Paul. L'Evêque : vous n'aimez ni les Nobles, ni les Prêtres. – J'aime tout le monde, et je rends à tous ce que je leur dois. Pour les Prêtres, si je les haïssois, je me haïrois moi-même, ce que l'on ne peut pas supposer. L'Evêque : tant que vous ne signerez pas cette formule, vous ne serez estimé de personne ; c'est par

là, moi, que je me suis attiré l'estime et la confiance de tous les gens comme il faut. En le faisant vous aurez aussi l'estime de tout le monde, et serez bien venu de tous. – M. lorsque vous étiez dans les mêmes principes que moi, vous n'auriez pas voulu faire ce que vous me proposez aujourd'hui. L'Evêque: Je n'ai pas changé de principes, je pense toujours de même; mais j'ai fait le sacrifice de mes propres lumières, pour me soumettre à celles des autres, qui sont le plus grand nombre: c'est un entêtement de vouloir rester seul et se croire plus éclairé que tout le monde. – M. ce n'est ni entêtement ni la honte de revenir sur mes pas qui m'arrête, mais uniquement la sincérité chrétienne qui ne permet en aucune sorte d'avouer une faute que je n'ai point faite, ni d'être de l'avis même du plus grand nombre contre mes propres lumières.

Au reste, M. le Cardinal-Légat a dû écrire une Lettre circulaire à tous les Evêques de France, pour leur recommander expressément de n'exiger autre chose des Ecclésiastiques que l'adhésion au Concordat, et la soumission canonique à l'Evêque légitime. L'Evêque: Aussi je n'exige point de vous la signature de ma Formule, je ne fais que vous la proposer; vous êtes libre, mais je vous conseille de vous y soumettre: je ne vous force point; mais si vous ne le faites, je saurai à quoi m'en tenir. – Monsieur, je vois bien

de la contradiction dans les Supérieurs. L'Evêque: Ce n'est point à vous à juger vos Supérieurs, ni à vous ériger en censeur de leur conduite; cela ne vous convient pas. - M., je ne prétends point être le juge de mes Supérieurs, mais je ne puis m'empêcher de voir ce qui saute aux yeux, et je ne dois pas recevoir indistinctement et en aveugle tout ce qui m'est présenté. Si Dieu m'a doué de raison, et m'a départi quelques lumières, c'est sans doute pour en faire usage en tout temps et en toutes circonstances. L'Evêque: Si vous ne voulez pas vous soumettre, n'en parlons plus. - Monsieur, je me soumets au Concordat, et vous promets l'obéissance que je vous dois étant mon légitime Evêque; Mais quant à votre Formulaire, je ne puis en aucune manière y adhérer. Au reste, Monsieur, je ne suis point venu ici avec l'intention de signer aucune Formule particulière. L'Evêque. - Je le crois bien. Vous pouvez, si vous le voulez, signer celle du Légat; mais elle ne vous servira de rien, je vous le dis: Vous voulez toujours tenir à un parti qui a fait l'opprobre de l'Eglise. D'où sont sortis tous ces Prêtres qui se sont mariés, si ce n'est de l'Eglise constitutionnelle? En trouverez-vous un seul parmi les autres qui en ait fait autant? - Monsieur, je n'examine point si tous les Prêtres qui se sont deshonorés, sont sortis de l'Eglise dite constitutionnelle; j'avoue seulement avec vous qu'ils ont donné un grand scandale: mais tous ces Prêtres

scandaleux ne faisoient-ils pas partie de l'ancien Clergé ? Ne sont-ce pas les anciens Evêques qui leur ont imposé les mains ? Sous ce rapport ils sont à vous ; au reste s'ils ont donné de grands sujets de scandale, nous en avons un bien plus grand nombre qui ont donné de grands modeles de vertus, de piété, de science, de désintéressement et de patience dans les maux qu'ils ont soufferts pour le nom de Jésus-Christ. M. l'Evêque, je suis disposé à faire tous les sacrifices compatibles avec la justice et la vérité. J'ai l'honneur de vous répéter que je me soumets au Concordat, et que j'aurai toujours pour vous le respect et la soumission que je vous dois. L'Evêque : Tout cela est bon ; je vous suis bien obligé. Si vous ne vous soumettez, vous n'aurez point l'estime de vos confrères, ni la mienne. – Monsieur, vous me ferez beaucoup de peine de me priver de votre estime ; mais je n'en conserverai pas moins le respect et la soumission que je vous dois. Je m'attends bien, Monsieur, à ne point exercer mon ministère dans votre diocèse. L'Evêque. Je ne vous parle point de cela ; vous avez pour vous les autorités constituées. – Monsieur, je respecte beaucoup les autorités constituées : mais je reconnois que c'est vous qui êtes chargé de veiller au bien de votre diocèse. Si vous ne jugez point à propos de me continuer dans mes fonctions, j'en bénirai Dieu, et je vous regarderai comme l'instrument dont il se sert pour me déchar-

ger d'un fardeau qui devient de jour en jour plus pesant. L'Evêque. Je ne vous dis pas cela. Vous serez toujours membre extérieur de l'Eglise ; mais vous serez méprisé et montré au doigt. Il en est des constitutionnels comme de ces libertins qui sont dans la communion extérieure de l'Eglise, et qui, par leurs débauches, se font mépriser de tout le monde. A cette comparaison injurieuse, le Curé de Campagne n'a répondu que par un profond silence. Et après avoir donné à M. l'Evêque un nouveau gage de son respect et de sa soumission, s'est retiré abreuvé de fiel et d'amertume.

Quod quicunque audierit, tinnient ambæ aures ejus. Quiconque entendra ces choses, en sera frappé d'un profond étonnement. *I. Liv. des Rois, chap. 3.*